

## Enseignement du Premier Degré - Grosses réparations dans les bâtiments scolaires - Programme 1996 - Demande de subvention au Département

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux de grosses réparations dans les bâtiments scolaires.

Le programme 1996 prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et aux engagements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail à l'intérieur des bâtiments.

Les travaux concernés, qui vous sont présentés par nature d'interventions, sont susceptibles de bénéficier de la participation financière du Département du Doubs.

Ce programme qui a reçu un avis favorable de la commission Patrimoine lors de sa réunion du 22 février 1996, concerne :

### I - Travaux de sécurité

#### *Ecole Primaire Helvétie*

- Désenfumage cage d'escalier et remplacement portes couloir 150 000 F

#### *Groupe scolaire Brossolette*

- Désenfumage cage escalier et remplacement portes couloir 120 000 F

#### *Maternelle Prés de Vaux*

- Création d'une deuxième issue 30 000 F

#### *Groupe scolaire Pierre et Marie Curie*

- Remplacement portes d'accès à cage d'escalier 32 000 F

#### *Groupe scolaire Bruyères*

- Pose d'une cloison coupe feu (2<sup>ème</sup> tranche) 70 000 F

#### *Maternelle Bersot*

- Travaux suite à commission de sécurité 20 000 F

- Travaux divers de sécurité dans les écoles 178 000 F

### II - Travaux du propriétaire

#### a - travaux de couverture

##### *Groupe scolaire Butte*

Réfection cheminée 10 000 F

##### *Maternelle 408*

- Réfection de l'étanchéité 340 000 F

##### *Maternelle Kennedy*

- Réfection couverture en Fibrociment 220 000 F

##### *Groupe scolaire Jean Zay*

- Réfection des toitures des sanitaires 38 000 F

<i>Maternelle Vauthier</i>	
- Modification descentes d'eau	36 000 F
<i>Groupe scolaire Lanchy</i>	
- Réfection étanchéité au-dessus conciergerie	80 000 F
<i>Groupe scolaire Les Bruyères</i>	
- Remplacement couverture	200 000 F
<i>Maternelle Bersot</i>	
- Réfection de l'étanchéité	110 000 F
<i>Maternelle Chemin Français</i>	
- Réfection couverture -1 <sup>ère</sup> tranche - (estimation globale : 320 000 F)	160 000 F
<b>b - Remplacement menuiserie extérieure</b>	
<i>Ecole maternelle Saint-Exupéry</i>	
- Remplacement portes et fenêtres - 2 <sup>ème</sup> tranche et solde	230 000 F
<i>Ecole Charles Fourier</i>	
- Remplacement portes et fenêtres - 1 <sup>ère</sup> tranche - (estimation globale : 360 000 F)	180 000 F
<i>Groupe scolaire Fontaine-Ecu</i>	
- Remplacement fenêtres - 1 <sup>ère</sup> tranche - (estimation globale : 1 600 000 F)	800 000 F
<i>Groupe scolaire Brossolette</i>	
- Remplacement fenêtres rez-de-chaussée - 2 <sup>ème</sup> tranche -	280 000 F
<b>c - Réfection des sanitaires</b>	
<i>Groupe scolaire Jean Zay</i>	
	430 000 F
<i>Groupe scolaire Condorcet</i>	
- Sanitaires pour réfectoire	30 000 F
<b>d - Réfection clôtures</b>	
<i>Maternelle Fribourg</i>	
	60 000 F
<i>Maternelle Ile de France</i>	
	75 000 F
<b>e - Restructuration</b>	
<i>Ecole des Montboucons</i>	
- Restructuration -1 <sup>ère</sup> tranche-	500 000 F
<b>f - Réfection chaufferies</b>	
<i>Groupe scolaire Bruyères</i>	
	50 000 F
<i>Maternelle Kennedy</i>	
	50 000 F

**III - Travaux d'amélioration d'usage***Groupe scolaire Vieilles Perrières*

- Peinture et revêtement de sol (bibliothèque) 26 000 F

*Maternelle Ile de France*

- Réfection peintures intérieures (ancienneté 1984) 120 000 F

*Groupe scolaire Brossolette*

- Pose faux-plafonds -2<sup>ème</sup> tranche rez-de-chaussée 75 000 F

- Réfection peintures intérieures - 1<sup>ère</sup> tranche- (ancienneté 1974) 200 000 F

*Groupe scolaire Lanchy*

- Pose de faux-plafond 300 000 F

**Total programme 1996**

-----  
**5 200 000 F**

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après consultations (appels d'offres ou procédures négociées) ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter l'aide financière du Département pour certains de ces travaux, le financement de la part à la charge de la Ville étant assuré par des crédits figurant au budget primitif de 1996,

- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations départementales, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.11/1323.502. 33000 et 30900 et en dépenses au chapitre 90.11/2313.502.33000 et 30900,

- solliciter l'autorisation du Département de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Visa préfectoral du 30 avril 1996.*